



Chronique n° 26 : Colloque interdisciplinaire (UCL)

Les enjeux du vivre ensemble dans les écoles : religions,  
morale et citoyenneté.

Données empiriques, analyses et perspectives

Louvain-la-Neuve, samedi 3 octobre 2015

---

Pas moins de douze orateurs, deux présidents de séances et près de deux-cent-cinquante personnes étaient mobilisés pour ce colloque très attendu dans le contexte actuel de rentrée scolaire et académique, le tout orchestré par la baguette organisatrice du professeur Henri Derroitte<sup>1</sup>.

Deux groupes de recherche sont à la base de la préparation de ce colloque : le Groupe de Recherche « Éducation et religions » (GRER), de l'Institut « Religions, spiritualités, cultures, sociétés » (RSCS) du Secteur Sciences Humaines (SSH – Université catholique de Louvain) et la chaire du droit des religions. Interuniversitaire et interdisciplinaire, le colloque invite à respecter chacun dans ses apports différenciés ouverts au débat. Il est proposé en quatre temps : la matinée comprend le point de vue des juristes et celui des acteurs concernés par les cours philosophiques, professeurs et élèves ; l'après-midi est réservée au point de vue des sociologues, et des théologiens et philosophes<sup>2</sup>.

### **1. Premier temps : le point de vue des juristes**

L'éclairage des juristes se fait en deux étapes, l'une relative au droit européen, l'autre au droit belge.

#### **1.1. Le droit européen**

Dans sa présentation du droit européen, le professeur Louis-Léon Christians<sup>3</sup> s'attache à montrer les moments d'objectivation en lien avec la problématique actuelle des cours philosophiques. Tout a vacillé, nous dit-il en mars 2015 à propos de l'intitulé d'un cours, suivi d'un sondage « sous pression » au

---

<sup>1</sup> Professeur de théologie pratique (pédagogie religieuse, méthodologie pastorale, missiologie) à l'UCL de Louvain-la-Neuve, Henri Derroitte est aussi responsable de l'agrégation en sciences religieuses et directeur du Centre de recherches missiologiques « Vincent Lebbe ».

<sup>2</sup> Pour chacune des interventions, je me limite ici à mettre en évidence les enjeux principaux, en lien avec l'intitulé de la thématique abordée par chaque intervenant.

<sup>3</sup> Professeur titulaire de la Chaire de droit des religions, Louis-Léon Christians est aussi président de l'Institut de recherche pluridisciplinaire Religions, Spiritualités, Cultures, Sociétés ; responsable de la filière "Droit & Religions" du Master pluridisciplinaire en sciences des religions et membre du bureau du Centre interdisciplinaire d'étude de l'islam dans le monde contemporain.

<sup>4</sup> Premier auditeur au Conseil d'État, Xavier Delgrange est chargé d'enseignement aux Facultés universitaires Saint-Louis et Maître de conférences à l'Université libre de Bruxelles.

printemps. Cette dynamique rend sensible à la vulnérabilité de l'enfant, renvoie au secret des convictions concernant le choix à effectuer à propos des cours philosophiques et à la thématique de la citoyenneté par l'exercice du « libre-examen ».

L'enjeu principal de l'intervention du professeur Christians est de nous rendre attentifs au fait que vingt-trois arrêts ont déjà été publiés par la Cour européenne des droits de l'homme. Il y a donc une jurisprudence dont la Belgique est soumise, comme cela a été le cas en 1992 à propos de la « neutralité ». Il est donc utile d'avoir à l'esprit ces trois balises nous permettant de situer et de comprendre les obligations de l'État au regard du droit européen : le pluralisme, la neutralité de l'État et la non discrimination.

### **1.2. Le droit belge**

Avec le professeur Xavier Delgrange<sup>4</sup>, l'attention est portée sur l'actualité belge à propos du débat en Fédération Wallonie-Bruxelles concernant les cours philosophiques. Si l'État organise des cours philosophiques, il y a aussi possibilité de dispense. Les deux réseaux officiels, celui de l'État et celui de l'Officiel subventionné (Provinces et Communes) sont soumis à la neutralité. Les réseaux libres subventionnés relèvent d'associations privées (souvent confessionnelles).

Suite à un recours au Conseil d'État, la Cour constitutionnelle s'est prononcée : le cours de morale est « non neutre », il faut dès lors pouvoir dispenser l'élève de ce cours. Le décret du 14 juillet 2015 organise la dispense et le cours d'Encadrement Pédagogique Alternatif (EPA). Pour le Conseil d'État, ce cours d'EPA doit être neutre.

Dès la rentrée 2016, pour tous les réseaux seront obligatoires les cours de citoyenneté et de philosophie soumis à l'inspection. Dans le réseau officiel, cela se fera à raison d'une heure et réduction d'une heure pour le cours de religion ou de morale et deux heures de ce cours de citoyenneté et de philosophie là où il y aura demande de dispense pour le cours de religion ou de morale, le cours d'EPA étant à ce moment supprimé. Dans le réseau libre, les deux heures de religion resteront, avec obligation d'un équivalent du cours de citoyenneté et de philosophie, pris en charge par différents cours.

Le professeur Delgrange suggère de scinder aussi dans le réseau libre en proposant aussi un vrai cours de citoyenneté et de philosophie, le projet d'« évangelisation » du Segec pouvant se déployer dans les cours.

## **2. Deuxième temps : le point de vue d'acteurs concernés, professeurs et élèves**

Quatre intervenants font ici échos des réalités du terrain du cours de religion et de morale à travers le prisme de leur fonction : inspection du cours de morale, enseignement de la religion dans une Haute École, recherche en lien avec une enquête auprès des élèves, l'enseignement du vivre-ensemble dans le cours de religion islamique.

### **2.1. Le cours de morale entre engagement et citoyenneté**

---

À travers le référentiel du cours de morale, Véronique Charron<sup>5</sup>, inspectrice du cours de morale, montre comment se déploie ce cours dans l'enseignement secondaire.

Le lien entre cours de morale et laïcité organisée est établi à travers le prisme du programme dont le contenu n'a pas de référence avec la laïcité mais bien aux valeurs de la laïcité. Loin d'imposer ces valeurs, il promeut une approche laïque aux questions de morale, auxquelles les élèves sont libres d'adhérer ou de s'en écarter. Le cours de morale est inspiré par le libre-examen et n'est pas un moyen de défense d'un système spécifique. Le programme vise à résoudre les problèmes moraux sans référence à une transcendance, mais en proposant une méthode où il s'agit d'apprendre à douter en développant un esprit critique, toute vérité étant considérée comme provisoire.

Les finalités du programme sont conformes au décret sur la neutralité : il s'agit d'apprendre à penser avec les autres dans un esprit pluraliste, en articulant informations et connaissances.

Enfin, le cours de morale est proche d'une pratique de terrain, adapté au changement social et au public, ouvert à tous les élèves, croyants ou non-croyants. Il vise à apprendre aux élèves à penser par eux-mêmes et à exprimer librement leurs convictions en les préparant à devenir des citoyens responsables.

## **2.2. De l'intégration des apports religieux aux cours philosophiques**

Pavils Jarans<sup>6</sup>, enseignant à la Haute École Galilée à Bruxelles, nous partage sa réflexion sur le thème de l'apport spécifiquement religieux aux cours philosophiques.

Un large consensus s'est dégagé pour renforcer l'enseignement religieux, selon une approche culturelle pour l'instruction civique des élèves.

D'un point de vue sociologique, la question de la position à prendre concernant les aspects religieux s'est posée même dans des États laïques. Il s'agissait d'inclure les connaissances religieuses à l'école, selon une socialisation adéquate se faisant dans une école « neutre » et « éthique », la notion de citoyenneté s'ouvrant ainsi au religieux.

Selon Pavils Jarans, dans la foulée d'auteurs comme Habermas et Ratzinger, la vision religieuse apporte quelque chose au débat public. Elle ne constitue pas un pouvoir rival mais est message de vie, l'État démocratique présupposant la formation de citoyens formés moralement et socialement.

## **2.3. La religion et le cours de religion vus par les élèves**

Diane du Val d'Éprèmesnil<sup>7</sup> se fait l'écho des élèves en rendant compte d'une enquête ayant fait l'objet d'une recherche du groupe GRER (Groupe de recherche « Éducation et religions »).

---

<sup>5</sup> Véronique Charon est inspectrice du cours de morale non confessionnelle dans l'enseignement secondaire ; le texte *in extenso* de son exposé est disponible sur le site : [www.entre-vues.net](http://www.entre-vues.net).

<sup>6</sup> Pavils Jarans est titulaire d'une licence et agrégation en sciences religieuses et d'un master en théologie (UCL). Il est actuellement professeur de religion catholique dans l'enseignement secondaire à l'Institut des Dames de Marie et dans l'enseignement supérieur à la Haute École de Galilée (ISPG) à Bruxelles.

<sup>7</sup> Diane du Val d'Éprèmesnil, licenciée en sciences philosophiques, a été pendant six ans professeur de religion catholique à Namur (Communauté Scolaire Sainte Marie), après avoir complété sa formation par le certificat didactique de l'enseignement

Les centres d'intérêt prioritaires sont en lien à la famille, aux amis, au sport, aux mouvements de jeunes, à la musique, aux sorties. Parmi les thématiques, les questions ont fait émerger celles du sens de la vie. Pour 72% des élèves, le cours de religion permet de s'interroger sur le sens de la vie, aux valeurs, à la croyance (en Dieu, à la religion, à l'entraide en lien à la pauvreté). Le cours de religion est bien distingué du cours de morale. Un cours de religion idéal est perçu comme n'étant pas un lieu de rapprochement de la foi en Dieu ou à l'Église. Il aide dans la recherche du sens de leur vie, il fait comprendre les religions et permet de travailler des questions de société et d'enrichir ses connaissances générales.

En lien aux finalités du cours, il est perçu par les élèves comme une information structurée sur le christianisme, une parole de croyants ayant du sens dans la société, une recherche de sens, une information structurée sur les différentes religions, une mise en valeur de la justice et de la solidarité. En lien à l'interreligieux, il permet un intérêt vivant sur les autres religions qui sont perçues comme un enrichissement, la question de la vérité impliquant un dialogue entre les religions.

#### **2.4. Le vivre ensemble dans le cadre du cours de religion islamique**

Radouane Attiya<sup>8</sup> étant absent, sa communication nous est lue par Salah Echallaoui<sup>9</sup>.

Un rappel historique de différents textes depuis le Pacte scolaire en Belgique permet de mettre en évidence la volonté commune, aujourd'hui, de repenser la formation des cours philosophiques.

Le cours de religion islamique doit continuer à s'interroger sur le fait de savoir s'il inclut un pluralisme social. Le référentiel de ce cours retrace les concepts majeurs de l'Islam loin de toute catéchèse.

Selon Radouane Attiya, le débat est relancé aujourd'hui par rapport à l'Islam et aux valeurs occidentales. Dans l'enseignement officiel, on trouve des ressources pouvant être des points de repères pour questionner le pluralisme de l'école et constitue un manuel d'apprentissage pour le vivre-ensemble.

### **3. Troisième temps : le point de vue de sociologues**

Deux intervenants nous invitent à élargir notre réflexion en étant à l'écoute des jeunes d'aujourd'hui et en réfléchissant aux composantes de la culture scolaire au 21<sup>e</sup> siècle.

#### **3.1. Les défis du vivre-ensemble dans un monde connecté**

Le professeur Olivier Servais<sup>10</sup> (UCL), se fondant sur des enquêtes auprès de jeunes, invite à prendre en compte les questions des jeunes afin de revoir nos

---

religieux (CDER). Elle occupe également un poste de collaboratrice scientifique à l'UCL pour le Groupe de recherche sur l'Éducation et les Religions (GRER) et est doctorante en théologie pratique.

<sup>8</sup> Radouane Attiya est titulaire d'une licence en droit et principologie islamiques obtenue à l'Université de Médine (2003) et d'un Master en langues et littératures anciennes, orientation orientales, délivré en 2010 par l'Université Catholique de Louvain, après avoir soutenu un mémoire sur la genèse de la grammaire arabe.

<sup>9</sup> Salah Echallaoui est inspecteur des cours de religion islamique en Fédération Wallonie-Bruxelles

<sup>10</sup> Olivier Servais est docteur en anthropologie, licencié en histoire et en sciences religieuses, et diplômé en histoire des religions. Il enseigne l'anthropologie et les sciences des religions à l'Université catholique de Louvain (Louvain-la-Neuve)

fondamentaux et relever les défis du vivre-ensemble dans un monde connecté. Son intervention fait apparaître des aspirations paradoxales et des mondes virtuels constituant la culture des jeunes aujourd'hui : entre volontarisme individuel et pessimisme collectif, entre rêve de simplicité et sens de la complexité, entre le fait d'être socialement isolé et technologiquement connecté. Ces aspirations paradoxales conduisent à des transformations fondamentales dans la culture des jeunes pris entre *technophilie* et *technophobie*, impliquant un rapport autre au temps et à l'espace.

Cette situation nous amène à nous interroger sur le vivre-ensemble aujourd'hui chez les jeunes pour qui ce virtuel n'est ni irréel ni potentiel : il est de l'ordre du réel.

Différentes enquêtes ont fait apparaître cet attrait des jeunes vers le virtuel comme « échappatoire » au monde actuel, par « compensation », par recherche de « certitude du monde », par « sentiment d'accomplissement », par l'aspect d'« interdépendance » du joueur, par « fun et plaisir ». La recherche des liens et du sens n'est pas sans rappeler les concepts de « religare/religere » permettant de se relier et de relire sa vie en vue de redonner du sens à son existence.

### **3.2. Cours de religion, cours de citoyenneté. Deux composantes de la reconstruction d'une culture scolaire**

Avec le professeur Jean de Munck<sup>11</sup> (UCL), la réflexion se prolonge sur les composantes d'une culture scolaire au 21<sup>e</sup> siècle.

Selon le professeur de Munck, les faits sociaux sont des faits normatifs qui renvoient aux valeurs de l'acteur et de l'observateur dans le cadre d'une sociologie évolutive. La neutralité n'est pas une finalité de la connaissance, mais un moment méthodologique impliquant un effort de la part du chercheur. Il s'agit de savoir de quel réel on parle dans la culture scolaire où les savoirs sont sélectionnés, objectivés, didactisés, en lien à l'auto-reproduction consciente de la société.

Depuis 1960, tout change, il y a création d'une culture religieuse dans le domaine scolaire. Cette culture religieuse est typiquement scolaire dans l'état du champ d'origine de ce savoir où il y a perte de prééminence, différenciation religieuse (du politique et de l'esthétique). L'école n'est pas le lieu de l'évangélisation. Elle est le lieu du développement du comparatisme et de déstandardisation de contenus.

Deux modèles idéaux typiques sont à l'origine de la construction des savoirs : un savoir de l'extérieur, comme celui des sciences naturelles où il s'agit de didactiser par classe d'âges ; un savoir émanant de la création de l'école elle-même.

---

et aux Facultés universitaires de Namur, en Belgique. Il est membre du Laboratoire d'Anthropologie Prospective (Louvain-La-Neuve) et membre associé du Centre interuniversitaire d'Etudes et de Recherches autochtones (U. Laval).

<sup>11</sup> Jean de Munck est sociologue et docteur en philosophie. Il est professeur de sociologie à l'UCL, chercheur, membre de comité de revue. Il a écrit de nombreux articles et livres dont "Les mutations du rapport à la norme" (De Boeck, 1997). Il est spécialisé dans les questions de société, du rapport humain aux normes, des institutions sociales.

Pour le professeur de Munck, la question d'un cours de citoyenneté est une vieille question et nous renvoie à un « catéchisme d'État » fondé sur des abstractions des droits de l'homme.

Cette situation appelle un travail sur le sens et la validité, impliquant une « épreuve éthique » de validité où la question de la vérité est centrale. Ce qui nous replace dans l'histoire de ce cours dans une perspective citoyenne.

#### **4. Quatrième temps : le point de vue de théologiens et de philosophes**

La parole est d'abord donnée au philosophe s'interrogeant sur les aspects de neutralité ou de bienveillance des cours convictionnels. Deux théologiens nous invitent ensuite à un regard critique sur la foi chrétienne et son lien avec une pédagogie religieuse.

##### **4.1. Cours convictionnels. Neutralité ou bienveillance ?**

C'est en lien avec un concept de raison pratique (cf. Habermas) que le professeur Laurent de Briey<sup>12</sup> de l'Université de Namur aborde la question de la neutralité concernant les cours convictionnels.

Dans une situation de multiculturalisme, un idéal de neutralité vient questionner le fait de privilégier une conception religieuse ou morale au détriment d'autres. La neutralité se pose comme principe de tolérance et de respect de l'autre, en permettant à chacun de se reconnaître dans l'État et apparaît alors comme principe de légitimité politique.

Selon le professeur de Briey, l'affirmation de la neutralité est toujours un jugement par rapport auquel il est utile de distinguer les concepts de « pluralisme » et de « laïcité ».

Dans le concept de « pluralisme », il y a reconnaissance de la diversité des convictions au sein de la sphère publique. Il fait place au droit à l'éducation religieuse.

Dans le concept de « laïcité », il y a exclusion des convictions philosophiques hors de la sphère publique et donc perte de tout contrôle public sur l'enseignement religieux.

Il ressort que la neutralité semble être un idéal inatteignable mais est à poursuivre, sinon on tombe dans le « dogme »<sup>13</sup>, estime le professeur de Briey. La bienveillance est, selon lui, le fait d'être ouvert à la remise en question des convictions, de vouloir comprendre la pertinence du discours de l'autre.

Pour favoriser le vivre-ensemble, la réponse du professeur de Briey est de donner un cours « sur les religions » ou « à partir des religions », en transmettant des compétences, en favorisant l'épanouissement personnel et en ne favorisant pas un cours plutôt qu'un autre.

---

<sup>12</sup> Laurent de Briey est professeur à la Faculté de sciences économiques, sociales et de gestion de l'Université de Namur en Belgique. Ses recherches portent principalement sur la transformation du rôle de l'État provoquée par la mondialisation et sur les fondements philosophiques des clivages politiques.

<sup>13</sup> Cette remarque sera corrigée par le professeur Bourguin lors de son exposé, en rappelant le concept libérant et évolutif du dogme chrétien, à ne pas confondre avec conviction fermée ; voir le point 4.2. *Le travail du théologien et la contribution des religions dans le débat public.*

#### **4.2. Le travail du théologien et la contribution des religions dans le débat public**

Le professeur Benoît Bourguine<sup>14</sup> (UCL) va nous aider à comprendre le travail du théologien et la contribution des religions dans le débat public. Une des tâches de la théologie est de croiser la raison de la communauté croyante et la raison commune. Ce travail implique de tenir compte des différentes sciences. Il apporte une expression rationnelle à l'expression religieuse de la communauté, en faisant le lien entre différentes réalités.

Religion et citoyenneté peuvent ainsi être pensées dans un débat public et le théologien peut contribuer à ce débat par son apport spécifique, un questionnement critique à l'intérieur de la communauté religieuse. Cette position implique un travail à nouveaux frais de la réception des textes fondateurs : une rationalité religieuse existe de même qu'il y a une spiritualité laïque (cf. Comte-Sponville). Ce travail de la religion sur elle-même doit arriver à un socle commun pour permettre un positionnement public, en vue de répondre au questionnement existentiel des jeunes.

#### **4.3. L'apprentissage religieux : apprendre en présence d'autrui**

Avec le professeur Bert Roebben<sup>15</sup> de l'Université de Dortmund, il nous est donné de nous ouvrir à l'apprentissage interreligieux où le travail avec les enfants et les jeunes est pris en compte.

Le professeur Roebben met en avant une position inclusive : chaque enfant a le droit et la compétence de réfléchir à une question existentielle. Il y voit deux motifs : le vivre-ensemble et l'« éducation sur le cœur et l'âme » où il s'agit d'encourager les jeunes à trouver leur âme, leur « identité narrative » (Ricoeur) qui intervient aussi dans le développement de leur personnalité (le « Bildung »), de la formation de la personne, une personne apte à « répondre » avec esprit critique et réflexif.

Selon le professeur Roebben, l'approche interculturelle est occasion d'une redéfinition de soi où « l'autre est à la fois proche et différent » (Baudelaire), où l'on se découvre « soi-même comme un autre » (Ricoeur), où un « nouveau nous » peut advenir. La dimension intra-religieuse est à intégrer dans l'interreligieux en visant à travailler des compétences heuristiques, sociales et existentielles. Dans cette démarche, les jeunes ont droit à savoir les différentes religions et à faire un travail d'interprétation à travers la communication avec le professeur.

En conclusion de ce colloque, le professeur Christians met en avant les aspects politique, syndical, de business de l'éducation dans l'ancrage actuel présenté comme moment interdisciplinaire et déstabilisant. Si des ressources et des moyens ont été présentés comme occasion d'approfondir la réflexivité pour tous les cours à partir de leurs racines propres, une prudence est de mise pour construire l'avenir dans les meilleurs termes en veillant à fixer des garanties à l'avance, comme l'a rappelé le professeur de Munck. L'intervention du

---

<sup>14</sup> Benoît Bourguine est professeur de théologie dogmatique à l'UCL de Louvain-la-Neuve. Ses domaines de recherche concernent les problèmes et les courants de la théologie systématique contemporaine, la signification et portée de l'œuvre de Karl Barth et la rationalité théologique en dialogue avec la démarche scientifique, l'ordre démocratique et la sphère des convictions.

<sup>15</sup> Bert Roebben est professeur de théologie et de pédagogie religieuse à l'Université de Dortmund.

professeur Servais a montré combien la culture scolaire est interpellée par la culture des jeunes vivants dans leurs virtualités. Et avec le professeur Roebben, nous sommes revenus au cœur de la question : l'enfant et l'éducation ouverte de l'enfant.

Des remerciements finaux sont adressés au professeur Derroitte et à toute l'équipe de préparation du colloque.

Philippe LESO  
Doctorant UCL